



Liminaire du CHS-CT

Monsieur le Président du CHSCT.

Ce CHSCT se tient dans un contexte de destruction massive des services publics. Le gouvernement prépare un repli sans précédent de la présence territoriale de l'État en particulier à la DGFIP.

Le ministre veut imposer une chute brutale du nombre de services des impôts des particuliers, de services des impôts des entreprises, des trésoreries de proximité, des services de publicité foncière et d'autres services spécialisés. Pour la DGFIP, la « reconquête des territoires » rime avec abandon des territoires et des agents des Finances Publiques.

En effet, la « géographie revisitée » et son principe corollaire de « démétropolisation », font figure, littéralement, de bombes auprès des agents. Ils vont encore voir leurs conditions de travail et de vie très fortement se dégrader !

Pour couronner le tout, la loi Fonction Publique est la boîte à outils de l'ensemble des réformes à venir à Bercy. Le gouvernement propose tout l'arsenal pour détruire notre statut, développer et accentuer la précarité, se débarrasser au plus vite des fonctionnaires et accompagner les restructurations, les externalisations ainsi que les privatisations.

En d'autres termes, la destruction des missions comme le prévoit le rapport CAP 22.

Jusqu'à présent, malgré des réformes de grande ampleur, les agents de la DGFIP ont continué coûte que coûte à apporter un service public de qualité. C'est d'ailleurs principalement grâce à leur investissement, leur sens du service public et leur conscience professionnelle que notre Direction peut encore se targuer d'être une administration de référence. Mais, cette situation a un coût. Au gré des suppressions d'emploi et du stress lié à l'augmentation des charges de travail, les conditions de travail ne cessent de se dégrader.

Les agents veulent pouvoir exercer leur métier dans de bonnes conditions, sans subir des réformes permanentes, des restructurations perpétuelles. Ils veulent aussi être reconnus pour leur engagement dans le travail.

Pour Solidaires Finances, les agents ne doivent pas voir leurs conditions de travail se dégrader, encore et toujours.

À quel moment va-t-on s'intéresser réellement et sérieusement à leurs conditions de travail ?

Dans la note d'orientation, au chapitre « développer une culture de prévention des risques professionnels », il est indiqué entre autres :

- aider l'encadrement à mieux prendre en compte les conditions de travail dans la conduite de projets
- favoriser l'existence de bonnes conditions de travail

Monsieur le Président, comment comptez-vous gérer la situation alors que le projet soutenu par le Directeur génère de l'angoisse, du stress et de l'incertitude ?

Alors que les chefs de service eux-mêmes ne savent pas quel service, quels agents et quelles missions ils auront à gérer.

Alors que les agents ne savent pas non plus quelles missions ils auront encore à effectuer, où ils seront pour les effectuer, avec quel chef de service, quels collègues, etc.

Alors que pour suivre leurs missions les agents devront envisager de déménager au sacrifice de leur vie sociale et familiale : leurs projets personnels brisés.

Des groupes de travail se déroulent actuellement dans une ambiance surréaliste où tout reste dans le domaine de l'hypothétiquement potentiel.

Le mouvement social du 16 septembre dernier démontre la mobilisation et l'opposition des agents des Finances Publiques à ces restructurations. Ils sont plus d'une centaine à avoir fait le déplacement à GRENOBLE pour protester contre ce projet. Selon la Direction, 33,42 % des agents du département étaient en grève ce jour-là et 33 services étaient fermés. La mobilisation se poursuit tant au niveau national que local notamment lors de la grève locale du 14 octobre 2019 dont le taux de grève officiel a atteint 25,66 %. Elle obtient le soutien sans faille de nombreux élus et des usagers.

Monsieur le Président, nous vous mettons solennellement en garde quant aux conséquences de cette réforme sur la santé physique et psychique, la sécurité et les conditions de travail des personnels.

Nous vous alertons sur l'état dans lequel se trouve l'ensemble des personnels. Le contexte global et particulier dans lequel nous sommes ressemble en tout points à celui de France Télécom, dont les dirigeants sont actuellement traduits devant les tribunaux, au moment d'une vaste restructuration visant ouvertement à se débarrasser d'un maximum de collaborateurs... Pour l'instant, l'encadrement toxique en moins.

Mais l'encadrement appliqué à la DGFiP ne confine-t-il pas à la toxicité ?

- quand il n'y a pas de transparence, de lisibilité et de dialogue,
- quand les menaces à peine voilées volent au-dessus de leurs têtes,
- quand la Loi dite de transformation de la Fonction publique détruit les instances de défense individuelle et collective.
- quand les discours des pouvoirs publics laissent entendre que « n'importe qui » pourrait, moyennant une formation au rabais et accélérée, réaliser leurs missions avec le même niveau de qualité,
- quand les mêmes discours présentent les fonctionnaires et les missions de service public qu'ils rendent, comme principaux responsables de la dette et du déficit...
- quand la précarité et l'arbitraire deviennent la règle.

Monsieur le Président, vous disposez, ce qui n'était pas le cas au moment des terribles événements vécus par les personnels de France Télécom, d'outils d'observation et de mesure de l'état du corps social que constituent les agents de la DGFiP, tous grades confondus. Ne pas les considérer constituerait une faute lourde et impardonnable.

Au sens de la loi et de la jurisprudence, vous avez la responsabilité et l'obligation de sécurité en matière de conditions de travail, de santé au travail, de sécurité et d'hygiène. Vous êtes donc tenu de prendre les mesures adéquates pour protéger l'ensemble des agents placés sous votre responsabilité face à ces projets particulièrement néfastes!

En cas d'accident, les représentants du personnel seront aux côtés et soutiendront les agents qui décideraient d'engager une procédure en reconnaissance du non-respect de cette obligation.